

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Août 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 17 août 2015, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, C. MERLIAUD, F. MAUNOURY, C. BIRON, M. MARINIE, I. CAILLET, M. JULIEN-RIVE, J. HUMPHREYS, M.COSTA arrivé à 20 h 30, A. BERTRAND.

Absent : C. BOURDELAS

Agnès BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Attribution de subventions 2015

Délib. n°27/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Cheissoux, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2015 (art.6574) et charge M. le Maire de leur mandatement :

<i>Associations</i>	<i>Subventions 2015</i>
Radio Vassivière	100 €
Association des Parents d'Elèves des 3 Communes	500 €
Association des Retraités de Cheissoux	200 €
Foyer Rural de Cheissoux :	
Subvention de base	200 €
Concours peinture	200 €
Concert journées du patrimoine	1000 €
	Soit un total de : 1 400 €
Par delà les Frontières	200 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Peyrat-le-Château	200 €
Refuge Fourrière du Mas du Loup	117,60 €
Télémillevaches	80 €
Secours Populaire	100 €
Les P'tits Drôles CLSH	2500 €
Coopérative Scolaire OCCE Bujaleuf	400 €
ANACR Eymoutiers	50 €
La Ligue contre le cancer	50 €
Comité des Fêtes de Cheissoux	500 €
ACCA de Cheissoux soumis à réception du dossier	200 €
TOTAL	6 597,60 €

L'ACCA n'ayant pas répondu dans les délais la subvention ne pourra être versée qu'à réception du dossier.

Pour entériner cette décision il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant :

<i>Articles budgétaires Fonctionnement 2015</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>	<i>Diminution des crédits de dépenses</i>
Entretien de voies et réseaux art.61523		600,00 €
Subventions aux associations art.6574	600,00 €	

M. le Maire fait de la demande de subvention de l'association des lieutenants de louveterie qui est rejetée à 2 voix contre et 7 abstentions.

2. Location de terrain communal

Délib. n°28/2015

M. le Maire fait part de la demande de Marie BROUTIN qui souhaite louer des terrains agricoles appartenant à la Commune afin de s'installer comme jeune agricultrice pour produire des céréales biologiques lui permettant de fabriquer du pain à la vente.

Ces terrains se situent aux Cailloux Doux et au Petit Cros parcelles A 175, 176, 178, 179, 180, 181 et B 1954, 1955 pour une surface totale de 25572 m² en nature de prairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise son maire à signer un contrat de fermage avec Mme BROUTIN, pour ces parcelles au tarif en vigueur dans le Département.

3. Journée de formation de l'ADM87

L'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne propose une journée de formation ouverte à tous les élus le 18 septembre sur le thème des ressources fiscales « bases ménages » et leur optimisation. Monsieur le Maire invite les conseillers à s'y inscrire.

4. Divers

La cérémonie des vœux 2016 aura lieu samedi 16 janvier à 18 h.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu vendredi 18 septembre à 20 h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 45.